



## **A.G. 2024 bis – LA COTE SAINT ANDRE – 6 Octobre 2024**

**Début à 13h30**

La présidente revient sur le principe du quorum et sur les différents messages qui ont suivi le non-quorum du 22 septembre : conseils, solutions pour ne pas reporter l'A.G. Lors de la rédaction du règlement intérieur en 2022-2023, la question du quorum s'est posée dans le bureau : le choix fait pour le texte proposé a été d'introduire un quorum, qui n'existait pas avant, pour que l'AG soit une instance véritablement représentative des licenciés du Comité. Le texte a donné lieu à divers échanges et, après quelques corrections concertées, a été adopté à l'unanimité par le CA de Juin 2023.

Sylvie réaffirme la volonté du bureau de maintenir ce quorum, qui vise à traduire l'implication du plus grand nombre, et de ne pas revenir sur un règlement 1 an seulement après sa mise en application. Mais si une majorité de membres du CA souhaite revenir dessus, une nouvelle discussion sera engagée.

Alors que faut-il penser de cette absence de quorum (20% des adhérents) le 22 septembre ? Une AG est par définition ouverte à tous les membres de l'association et c'est la décision personnelle de chaque licencié d'y assister, en présence ou par procuration.

Une première explication, assez pessimiste, serait que la majorité des personnes ne se sentent pas du tout concernées.

Une deuxième, certainement la plus réaliste concrètement, serait qu'elles n'ont pas eu l'information : le comité en assume une part, car l'annonce sur le site a été tardive et trop discrète et la diffusion sur CRDSComCom n'a pas eu lieu comme il était prévu, mais la convocation a bien été envoyée dans les temps à tous les présidents de club.

Une troisième explication, si on veut se montrer plus optimiste, serait que tout va bien donc "pas la peine de se déplacer".

Quoi qu'il en soit, il est inadmissible que le comité, et sa présidente en particulier, reçoive des messages agressifs. Lors de l'AG du 22 septembre, Sylvie avait appelé à la modération des propos et au respect mutuel, elle ne peut que réitérer sa demande.

Heureusement, il y a eu aussi des messages de soutien. Sylvie conclut cette introduction en remerciant toutes les personnes présentes et toutes celles qui leur ont donné un pouvoir, qui témoignent d'une participation un peu plus importante que le 22 SEPTEMBRE.

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 54

Total des voix : 114

Mais pas besoin de quorum pour cette 2ème Assemblée Générale.

- Rapport moral

Le compte rendu de l'AG du 22/09 a été envoyé à tous les clubs et publié sur le site dimanche dernier. Tous ceux qui le voulaient ont pu le consulter, donc Sylvie ne revient pas sur le détail de chaque point.

Aucune question. Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

- Rapport financier Rappel du bénéfice de l'année 2023-2024 : 778,29 €

Aucune question. Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

- Année 2024-2025 Rappel des 6 points envisagés et du budget prévisionnel, équilibré, associé.

- Questions diverses

Aucune question diverse n'a été envoyée, aucune n'est posée sur place. La présidente conclut l'Assemblée Générale en remerciant le club de La Côte Saint-André, qui a bien voulu permettre au comité de la convoquer dans le cadre de son tournoi, et a ainsi fait bénéficier tous les présents des installations de la Salle des Fêtes.

Fin à 13H40

Pour Le comité CRDS  
Le Secrétaire  
Didier VERDAN